

**MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE POUR ACQUISITION D'UNE
 CISAILLE-GUILLOTINE**

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

Pouvoir adjudicateur :	Lycée professionnel Diderot 102, avenue Jean Jaurès 10100 ROMILLY SUR SEINE SIRET : 19100016500016
Représentant du pouvoir adjudicateur	Monsieur Alain BRIOT, proviseur
Comptable assignataire	Monsieur Pierre DICHAMP, agent comptable du lycée Diderot
Service acheteur	Service intendance du lycée
Personne à contacter pour renseignements administratifs	Monsieur Pierre DICHAMP, adjoint-gestionnaire Tél. : 03.25.21.95.85 Fax : 03.25.24.32.67 Courriel : int.0100016n@ac-reims.fr
Personne à contacter pour renseignements techniques	Monsieur Maurice FOUGEU, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques Tél. 03.25.21.95.88 Fax : 03.25.21.95.90 Courriel : maurice.fougeu@ac-reims.fr
Date de publication de l'offre	20 avril 2018
Date limite de dépôt des offres	22 mai 2018

Les offres, rédigées en langue française, doivent être envoyées :

- soit par voie dématérialisée sur la plateforme de l'AJI Gestion pour l'éducation
- soit par voie postale en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : lycée professionnel Diderot (service intendance) 102, avenue Jean Jaurès 10100 ROMILLY-SUR-SEINE avec la mention « OFFRE DE MARCHÉ PUBLIC – NE PAS OUVRIR »

Article 1 : objet du marché

La consultation porte sur l'acquisition d'une cisaille guillotine en conformité avec les normes en vigueur pour une utilisation en établissement scolaire à destination d'élèves préparant un CAP serrurier-métallier et CAP ferronnerie d'art (voir descriptif en annexe)

Ce marché n'est pas alloti. Il est passé selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Sous- traitance : non acceptée

Article 2 : pièces constitutives du marché

L'acte d'engagement et la décomposition du prix global (forme laissée libre à l'initiative de chaque candidat)

Le présent cahier des clauses particulières signé par le candidat

Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner.

Des documents et renseignements qui permettent à l'acheteur de vérifier l'aptitude du candidat à exercer son activité professionnelle, ses capacités économique, financière, techniques et professionnelles.

Un mémoire technique permettant à l'acheteur d'apprécier l'offre du candidat.

Article 3 : durée du marché et délai d'exécution

Le produit devra être livré, installé et mis en service durant la semaine 2018/27 (2 au 6 juillet 2018) au lycée Diderot, 102 avenue Jean Jaurès à Romilly-sur-Seine (10100).

Il conviendra de prévoir une date de formation complète sur l'utilisation en présence des deux enseignants concernés par les formations dispensées. La date précise pourra être arrêtée d'un commun accord entre l'entreprise et le lycée. Une assistance téléphonique devra être possible pour les enseignants après cette formation.

La cisaille sera livrée accompagnée de :

- 2 exemplaires de la documentation technique
- 1 exemplaire des certificats de conformité CE

Article 4 : contenu et forme des prix

Les prix seront unitaires et établis en euros.

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées et réputé comprendre toutes les autres charges, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Article 5 : règlement

La facture devra être déposée en priorité sur le portail Chorus (SIRET du lycée 19100016500016, pas de service, pas de numéro d'engagement) ou adressée au lycée Diderot en 2 exemplaires en précisant, outre les mentions légales, les coordonnées bancaires du fournisseur.

Le paiement, effectué en euros, se fera par mandat administratif.

Le délai global de paiement sur lequel s'engage le pouvoir adjudicateur est de 30 jours.

Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées après « service fait » conformément aux dispositions du titre IV de la loi n° 2013-100 du 28/01/2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne en matière économique et financière et de son décret d'application n° 2013-269 du 29/03/2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

Le délai court à compter de la réception de la facture.

Article 6 : critères d'attribution

Prix : 40 % Qualité des services associés : 20 % Qualité des produits : 40 %

Article 7 : résiliation

Le marché pourra être résilié par le pouvoir adjudicateur pour faute du titulaire en cas d'inexécution totale ou partielle, de mauvaise exécution, de non-respect ou violations d'une ou de plusieurs prescriptions contractuelles.

L'administration signale les défaillances au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce courrier a valeur de mise en demeure. Le titulaire a 15 jours pour présenter ses observations, ainsi que le cas échéant, les conditions et les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour respecter ses engagements.

Passé ce délai, ou si l'administration constate que malgré son avertissement le titulaire ne respecte toujours pas ses obligations contractuelles, le marché peut alors être résilié sans autre mise en demeure et sans préavis au titulaire.

Le titulaire ne peut prétendre au versement d'aucune indemnité en cas de résiliation pour faute, changement de situation des opérateurs économiques au regard des interdictions de soumissionner. En application de l'article 49 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, lorsqu'un opérateur économique est, au cours de l'exécution du marché public, placé dans l'une des situations mentionnées aux articles 45 et 48 de l'ordonnance susvisée ayant pour effet de l'exclure d'un marché public, l'acheteur peut résilier le marché public pour ce motif. Le titulaire ne peut prétendre au versement d'aucune indemnité en cas de résiliation.

Article 8 : règlement des litiges

Tout litige sera porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Je déclare avoir pris connaissance des clauses figurant dans le présent CCP et son annexe et m'engage à les respecter pendant toute la durée du marché.

Fait à

le

Le candidat :

Nom, prénom

- agissant pour son propre compte
- agissant pour le compte de la société

Adresse et téléphone du siège social

Signature